



RAPPORT ANNUEL

2023-2024



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

PRODUCTEURS LAITIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- 2 **Message du président**
- 3 **Gestion de l'offre**
- 5 **Gouvernance**
- 8 **Message du directeur général**
- 9 **Opérations**
- 10 **Production du lait**
- 12 **Quota**
- 13 **Achats et ventes de lait, et services**
- 15 **Qualité du lait**
- 17 **Promotion**
- 18 **proAction**
- 19 **Bourses d'études**
- 20 **États financiers vérifiés**

LE SAVIEZ-VOUS ?
LE CALCIUM CONTENU DANS LE LAIT Y EST NATURELLEMENT PRÉSENT



1 VERRE (250 ML) DE LAIT
=
310 MG DE CALCIUM (24 % DE LA VALEUR QUOTIDIENNE)*

*Le pourcentage de la valeur quotidienne (VQ) représente la quantité d'un nutriment fournie par une portion d'un aliment ou d'une boisson comparativement aux besoins quotidiens totaux. Les données nutritionnelles proviennent du Fichier canadien sur les éléments nutritifs de Santé Canada pour 250 ml de lait 2%.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick Mission:

Représenter les intérêts des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick dans leur quête d'exploitation de fermes laitières durables qui produisent du lait de haute qualité dans le cadre d'un système de gestion de l'offre.

Énoncé de vision des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick : Une industrie laitière dynamique et saine composée de producteurs laitiers rentables.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT

Cette année marque mon troisième mandat à la présidence, et il est difficile de croire à quelle vitesse le temps passe. C'est un privilège de travailler aux côtés d'un conseil d'administration exceptionnel et du personnel dévoué de PLNB, qui rendent tout ce que nous réalisons possible.

En tant que personne fortement axée sur les résultats, j'admets que tous les objectifs n'ont pas encore été atteints, mais cela n'enlève rien aux progrès importants que nous avons réalisés.

Au cours de la dernière année, nous avons continué d'examiner les arrêtés du PLNB pour nous assurer qu'elles sont à jour et inclusives. Il s'agit d'une tâche plus vaste que ce à quoi on pourrait s'attendre, de nombreuses arrêtés nécessitant des révisions pour un langage plus inclusif. Nous visons à gérer ces mises à jour à chaque réunion en personne, en nous concentrant sur une arrêté à la fois. En simplifiant ces procédures, nous permettons au personnel de PLNB d'aider les producteurs de manière efficace et autonome, sans avoir besoin de l'intervention du conseil d'administration. Conformément à cet objectif, nous alternons entre les réunions virtuelles et en personne du conseil d'administration chaque mois.

En octobre, nous avons tenu une réunion hors site à Miramichi, qui comprenait une visite de l'usine Agropur. Cette réunion de trois jours a été une occasion inestimable de mettre à jour notre plan stratégique et de peaufiner nos pratiques de gouvernance, un exercice précieux que nous avons trouvé opportun et bénéfique. Le Comité exécutif maritime (CEM) demeure actif, en mettant de plus en plus l'accent sur la collaboration et l'harmonisation des politiques entre les provinces. Le système de paye du lait Shamrock que les trois provinces maritimes ont adopté nous a permis d'économiser sur les coûts de programmation et a simplifié l'harmonisation des politiques. En tant que comité, le CME se réunit quatre fois par année, et chaque province prends son tour pour présider. Bien que beaucoup s'interrogent sur la possibilité de former un seul conseil d'administration pour les provinces maritimes, je crois que bien que de plus en plus de collaboration entre les conseils se produisent, c'est quelque chose qui ne peut pas être forcé.

À l'échelle nationale, nous avons participé activement à la finalisation du Programme de croissance du marché (PCM), une tâche complexe qui fait appel à la participation de toutes les provinces et de tous les organismes de réglementation.



Même si nous espérons présenter le programme à la réunion du CCGAL à Moncton en septembre dernier, certaines préoccupations en suspens de la part des transformateurs sont apparues, soulignant l'importance d'une consultation précoce et continue. Des discussions productives sont en cours, et nous sommes optimistes quant à la réalisation prochaine d'un consensus.

Nous avons également consacré du temps à peaufiner l'accord P10, qui en est maintenant à sa septième version. La complexité de l'élaboration de tels accords est souvent aggravée par des nuances dans la traduction linguistique, qui peuvent modifier les significations voulues. Ce processus a renforcé à quel point les accords de notre industrie sont complexes et doivent être soigneusement gérés.

J'aimerais exprimer ma profonde gratitude aux membres de notre conseil d'administration, au personnel de PLNB et à la Commission des produits de ferme du N.-B.. Ensemble, nous avons bâti une équipe solide ici au Nouveau-Brunswick, qui se consacre à soutenir nos agriculteurs locaux et à promouvoir les intérêts de l'industrie laitière canadienne à l'échelle nationale. Merci de votre engagement et de votre collaboration.

J'aimerais exprimer ma gratitude à Armand et Emmanuel Beaupré et aux 33 autres fermes qui ont qualifiés pour un prix pour leur qualité du lait. Merci pour vos efforts inlassables et félicitations pour cette reconnaissance bien méritée.

Je vous souhaite à tous une année 2025 heureuse et prospère.

Wietze Dykstra

Président

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT

GESTION DES IMPORTATIONS, PLANIFICATION DE LA PRODUCTION, ÉTABLISSEMENT DES PRIX

UN MODÈLE RAISONNÉ ET ÉQUILIBRÉ

Le Canada a été fondé en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867 par l'union fédérale de quatre provinces : le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'AANB a établi les compétences fédérales et provinciales, accordant aux gouvernements provinciaux les pouvoirs relatifs à la production et à la commercialisation des biens et des services à l'intérieur de leur territoire, et au gouvernement fédéral, la compétence en matière de commerce interprovincial et international.

Le concept de la gestion de l'offre exige soit une délégation, soit un partage des pouvoirs fédéraux et provinciaux au moyen d'ententes conclues entre de nombreux signataires. Les signataires souscrivent actuellement à la gestion de l'offre en vertu du Plan national de commercialisation du lait de 1983 ainsi que d'un protocole d'entente et des ententes de mise en commun élaborés et signés depuis.

La compétence en matière de production et de commercialisation du lait au Nouveau-Brunswick est établie dans la Loi sur les produits naturels, qui délègue au Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (PLNB) certains contrôles sur la production, la commercialisation, la promotion et la recherche, alors que d'autres sont conférés à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick. Ces deux parties sont signataires du plan national et des ententes. Le secteur de la transformation du Nouveau-Brunswick se joint à elles au Conseil de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick pour discuter de questions concernant le secteur laitier du Nouveau-Brunswick.

La gestion de l'offre est un modèle raisonné et équilibré qui assure aux consommateurs des produits sains à des prix justes et qui repose sur trois piliers interdépendants. Ces trois piliers sont : la gestion des obligations du Canada en matière d'importation et d'exportation, l'utilisation du quota comme un mécanisme pour gérer la production en fonction des besoins du marché, et l'assurance d'un revenu équitable aux producteurs.

Le premier pilier est déterminé par la capacité du Canada d'obtenir des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux qui offrent au secteur laitier canadien un niveau prévisible d'importations de lait et de produits laitiers. Au cours des dernières années, l'accès à notre marché laitier canadien par l'entremise des importations s'est considérablement accru avec l'ajout de l'Accord économique-commercial global, de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste et de l'Accord sur le Canada, les États-Unis et le Mexique (ACEUM). En 2023-24, les producteurs laitiers canadiens ont commencé à recevoir des paiements d'investissement pour tenir compte des pertes du marché en raison des concessions faites à l'industrie laitière pour l'accord ACEUM. Au cours de l'année laitière 2023-24, le Canada a importé 25,6 millions de kg de matière grasse, ce qui est une augmentation de 11 % par rapport à l'année laitière précédente. En 2023, le Canada a importé 1 501 millions de dollars en produits laitiers et a exporté 488 millions de dollars pour un déficit total de 1 013 millions de dollars comparativement à 857 millions de dollars en 2022.

Le deuxième pilier est atteint lorsque chaque province établit des politiques de quotas qui guident les producteurs sur le volume de lait nécessaire pour répondre à la demande des consommateurs de lait et de produits laitiers. Au cours de l'année laitière, la consommation de tous les produits laitiers a augmenté. Cependant, la consommation de beurre a ralenti au cours de l'année et à l'automne 2024, nous commençons à voir la tendance sur 12 mois sur la consommation de beurre passer de positive à négative tandis que tous les autres produits laitiers restent positifs.

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT

La suite

Ceci, jumelé aux importations, a entraîné une augmentation du marché d'environ 3 % au cours de l'année par rapport à l'année précédente. Les composants inhabituellement élevés du lait jusqu'à l'automne 2023 ont entraîné une certaine difficulté à faire correspondre l'offre et la demande. Tout au long du printemps et de l'été 2024, des signaux de production ont été émis dans tout le pays, car les transformateurs ont indiqué que l'approvisionnement actuel en lait était insuffisant pour répondre à leurs besoins. Par rapport à l'année laitière 2022-23, l'année laitière 2023-24 a vu la production à travers le pays augmenter de 1,69%. Les stocks de beurre en juillet 2024 s'étaient élevés à 37 420 tonnes, soit 2 151 tonnes de plus qu'en juillet 2023.

Le troisième pilier est atteint en déterminant le niveau de rendement dont les producteurs ont besoin pour couvrir leurs coûts de production de lait. Une étude nationale sur le coût de production (CdeP) de plus de 200 fermes laitières est utilisée pour aider à cette détermination. Les indices de Statistique Canada sont utilisés pour s'assurer qu'ils sont à jour. La Formule nationale d'établissement des prix est utilisée pour déterminer l'ajustement aux diverses catégories chaque 1er février et a expiré le 1er février 2023. Des discussions préliminaires au niveau des producteurs et des transformateurs ont commencé pour évaluer la formule, mais d'autres dossiers nationaux ont pris priorité au cours de la dernière année, ce qui signifie que la formule actuelle continue d'être utilisée. Cette formule utilise les variations d'une année à l'autre du CdeP et de l'Indice des prix à la consommation (IPC), et chaque province applique le résultat à leurs diverses classes de lait couvertes par la formule. À l'automne 2023, la CCL a annoncé une augmentation de prix de 1,77% qui a été reportée du 1er février 2024 au 1er mai 2024. À l'automne 2024, une légère baisse de prix de 0,0237% a été annoncée. Le prix moyen payé à un producteur au Nouveau-Brunswick au cours de l'année laitière 2023-24 était de 97,67 \$/hl, soit 2,2 % de plus que le prix moyen de l'année précédente de 95,57 \$/hl.

En résumé, les producteurs du Nouveau-Brunswick ont expédié 0,5 % moins de litres et 1,4 % plus de matière grasse aux transformateurs et ont reçu 3,4 % de revenus de plus que l'année précédente.

CONSUMPTION TOTALE	12-M SE TERMINANT JUILLET-24 VS 12-M SE TERMINANT JUILLET-23	
Lait de Consommation	1.9%	
Crème de consommation	2.7%	
Fromage	3.3%	
Yogourt	0.9%	
Crème glacée	1.8%	
Beurre	2.5%	

GOUVERNANCE

Les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick élisent neuf de leurs pairs pour siéger à titre d'administrateurs. Le conseil d'administration est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dont l'objectif est la réalisation de sa mission, c'est-à-dire représenter les intérêts des producteurs et créer un environnement propice pour l'exploitation de fermes laitières viables qui produisent du lait de qualité en vertu d'un système de gestion de l'offre.

Le conseil d'administration du PLNB a tenu 8 réunions en personne et 15 réunions virtuelles ou votes par courriel au cours de l'année écoulée pour contrôler et réglementer la commercialisation et la production du lait, pour promouvoir la commercialisation, la production et la consommation du lait et pour réaliser des activités de recherche sur le lait.



John Schuttenbeld Fredericton, **Mike Bouma** Nord-Est, **Robert Speer** CPFNB, **Wietze Dykstra** Président, **Gilbert Matheson** 1er vice, **George Wesselius** Moncton, **Becky Perry** 2ième vice, **Paul Gaunce** Itinérant, **Denis Cyr** Nord-Ouest, **John Best** Woodstock (de gauche à droite)

GOUVERNANCE

La suite

Le conseil d'administration utilise la collectivité, l'équité, la qualité et la durabilité pour le guider dans l'élaboration de politiques. Ils consultent également les producteurs dans le cadre de réunions locales au printemps et à l'automne et de la réunion annuelle où les producteurs ont l'occasion d'apporter des recommandations au conseil d'administration par l'entremise des résolutions.

À l'automne 2023, PLNB a tenu une élection pour 3 postes au conseil d'administration. Paul Gaunce a été réélu en tant qu'administrateur général. Mike Bouma a été acclamé pour son premier mandat en tant que directeur de la région du Nord-Est et George Wesselius a été acclamé pour son premier mandat en tant que directeur de la région de Moncton. Ces personnes ont commencé leur mandat en décembre 2023 à la suite de l'AGA du PLNB.

Le conseil d'administration choisit son président, son vice-président et son deuxième vice-président chaque année après sa réunion annuelle. Wietze Dykstra a été choisie pour représenter le PLNB en tant que président pour un troisième mandat, Gilbert Matheson en tant que vice-président et Becky Perry en tant que deuxième vice-présidente. Les directeurs se sont ensuite vu confier divers rôles et ont été nommés représentants du PLNB au sein des comités provinciaux, régionaux et nationaux. Robert Speer est le représentant des producteurs laitiers de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et participe aux réunions du conseil du PLNB à titre d'observateur. Les membres du conseil d'administration ont participé à des comités régionaux et nationaux où ils ont collectivement consacré 467 jours de réunion à la création de politiques équitables pour tous les producteurs et à la recherche de gains d'efficacité opérationnelle lorsque cela est possible.

COMITÉ	REPRÉSENTANTS
Conseil des PLC	Gilbert
Délégués au PLC	Wietze, Gilbert
CCGAL, OS de P5, Présidents P5	Wietze, Gilbert, Becky
Comité quota du P5	John B, Becky
Comité d'exécutif des maritimes	Wietze, Gilbert, Becky
Conseil de L'industrie	Paul, George , Wietze, Mike (alt)
Lait 2020	Wietze, Paul, Gilbert (alt)
Promotion	Becky, John S, John B, Denis Cyr
Conseil de recherche laitière de l'Atlantique	George
Program Debutant N-B	John B, Paul, Frances Freeze, Jerry Bos
proAction/Qualité /P5	John S
Mesures d'urgence N-B	John S
Comité d'Audit	Denis, Wietze, George, Mike
Bourses	Paul, Denis
Alliance Agricole—Groupe de commodités	Mike
Agence du bétail	John S.

INIATIVES NOTABLES

- Examen de plusieurs des arrêtés du conseil d'administration du PLNB pour s'assurer qu'elles sont à jour et pertinentes pour le producteur d'aujourd'hui et a mis en œuvre plusieurs changements tout au long de l'année.
- Poursuite de la collaboration avec les autres provinces maritimes et acceptation d'un modèle harmonisé pour nos bourses de crédit respectives.
- Collaboration avec les partenaires du P10 pour poursuivre les travaux sur l'élaboration du Programme de croissance du marché afin d'encourager l'investissement dans la transformation pour l'avenir.
- Travaillé avec nos partenaires P5 pour effectuer un examen des politiques de quota P5, ce travail reste en cours.
- Augmentation du rôle de la coordonnatrice des promotions, qui est passé du contrat à un poste à temps plein. Embauche d'un étudiante d'été en promotions pour créer du contenu sur les médias sociaux et l'embauche également d'une personne pour accompagner Moonica à des événements à travers la province.
- Partenariat avec les provinces de l'Atlantique pour sonder les producteurs sur le programme proAction. Les résultats de ce sondage serviront à améliorer la structure et l'entretien des programmes.
- Collaboration avec la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick pour améliorer les processus afin de s'assurer que tous les producteurs reçoivent des résultats opportuns sur la qualité du lait.
- Réalisation d'un sondage auprès de toutes les écoles de la province sur le programme de lait dans les écoles. Cette enquête a permis à PLNB de réorganiser le programme lait-école et de créer une plateforme de commande qui sera disponible pour les écoles au cours de l'année scolaire 2024-25.



MESSAGE

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous avons franchi plusieurs étapes clés cette année. Les procédures internes, les politiques et les arrêtés de l'Office ont été examinés, modifiés et mis en œuvre. Le financement de l'APECA a été obtenu pour compenser 75 % des coûts de remplacement de notre Système de paye aux producteurs actuel, qui nous a bien servis depuis 1994. Les programmeurs ont commencé leur travail pour adapter le système de paye des producteurs de Sask Milk afin de s'aligner sur nos méthodes de paiement et des bourses. Ces changements requis ont été finalisés et les tests ont commencé à l'automne 2024 avec une date de lancement prévue pour janvier 2025. La prochaine phase est prévue pour le début de 2025 et ajoutera des fonctionnalités pour gérer les paiements des transporteurs, les calendriers de livraison du lait et les écritures comptables. Ce même système est utilisé par la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard et pourrait être le catalyseur pour pousser nos trois Offices à améliorer la redondance dans l'achèvement des calendriers de livraison hebdomadaire du lait et des cycles de paie mensuels des producteurs. Les frais d'administration qui avaient déjà été augmentés en 2023-24 ont été augmentés une fois de plus pour l'exercice en cours. Une partie de ces augmentations découle d'un examen et d'une mise à jour des profils d'emploi et de la rémunération qui n'avaient pas été mis à jour depuis 2011. L'élaboration du système de paiement du lait, l'augmentation des réunions nationales et l'augmentation des frais de déplacement ont contribué au reste de ces augmentations. Même avec ces récentes augmentations, le prélevé a oscillé autour de 1 % des ventes de lait depuis 1990. Les Offices des provinces maritimes continuent d'explorer des façons de rationaliser les coûts opérationnels par l'entremise du Comité exécutif des maritimes. Le poste de coordonnatrice de la promotion est devenu un poste permanent en 2023 et a soutenu le comité de promotion du PLNB à atteindre ses objectifs. Une subvention a été obtenue pour créer un système de commande du lait en ligne pour les écoles qu'on espère lancer en 2025. Des subventions ont également été obtenues pour compenser le coût du personnel d'été qui s'est rendu à des événements avec Moonica et a créé du contenu sur les médias sociaux. À l'échelle nationale, les marchés ont connu une croissance moyenne de 2,5 % par année au cours des 10 dernières années et les projections futures indiquent une croissance de 2 % par année au cours des 10 prochaines années.



Les produits laitiers à haute teneur en matière grasse semblent être le moteur de cette croissance qui nous laisse avec un surplus toujours croissant de lait écrémé. La capacité du Canada de gérer ce lait écrémé a été limitée à la suite de l'introduction d'un plafond d'exportation sur les poudres de lait écrémé au sein de l'ACEUM. Le Comité du programme de croissance du marché, établi au début de 2022 et le Fonds d'innovation et d'investissement dans le secteur laitier (FIIL) du gouvernement fédéral annoncé en septembre 2023, devraient moderniser l'infrastructure de transformation du lait écrémé du Canada et nous aidera à mieux gérer les excédents actuels et futurs de lait écrémé. Les annonces des nouveaux projets de transformations sont attendues au début de 2025, mais ne seront pas en mesure de recevoir du lait avant quelques années. D'ici là, les offices provinciaux continueront de gérer les excédents de lait écrémé du mieux qu'ils le peuvent en collaboration avec leurs transporteurs de lait en vrac qui ont fait preuve d'une agilité remarquable pour faire face aux différents calendriers de livraison sur des distances de plus en plus longues. Malgré les défis auxquels notre industrie est confrontée, notre équipe reste concentrée sur l'atteinte des objectifs stratégiques à long terme de l'organisation tout en maintenant une approche disciplinée de la gestion des ressources, de la poursuite des améliorations et de la recherche de solutions innovantes. J'aimerais remercier chaleureusement le conseil d'administration, nos homologues provinciaux et l'équipe dévouée du PLNB.

Steve Michaud
Directeur Général

OPÉRATIONS

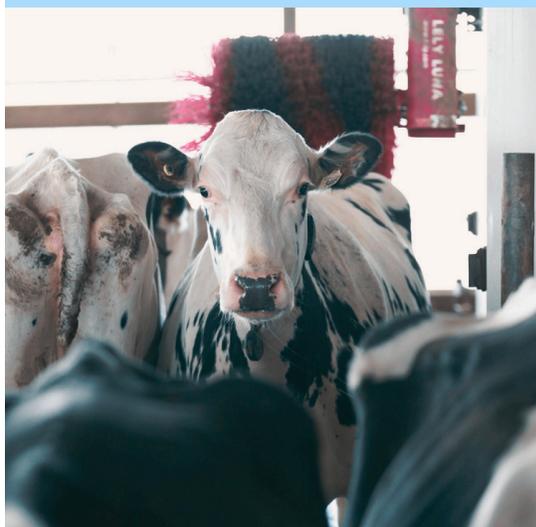


Luke Chase Services aux producteurs, **Veronica McEwen** Transports, **Sharon Beasley** Directrice des finances, **Delaney Lewis** Commis de bureau, **Katie Bleakney** Coordinatrice promotion, **Ashley Baskin** Analyste des politiques, **Steve Michaud** Directeur général (gauche à droite)

Le conseil d'administration confie à son directeur général le soin d'atteindre les politiques et les objectifs opérationnels de l'organisation. Steve Michaud, employé à divers titres depuis mai 1984, est le directeur général du PLNB depuis 1993. Steve veille à ce que le PLNB dispose du personnel nécessaire à l'exécution de ses diverses fonctions. Voici la liste du personnel du PLNB : Ashley Baskin s'est jointe à PLNB en mai 2009 et a occupé divers postes dans l'organisation. À l'heure actuelle, Ashley occupe le poste d'analyste des politiques, où elle fournit une expertise technique à de nombreux comités nationaux, provinciaux et régionaux, ainsi qu'au conseil d'administration. Veronica McEwen, qui est en poste depuis août 2011, est chargée de la direction du lait entrant et sortant la province, l'étalonnage des réservoirs et les logiciels du bureau. Veronica a coordonné

le déploiement des nouveaux appareils portables, la transition de l'ancien système de paye au nouveau système ainsi que la coordination de l'application pour des octrois de l'APÉCA. Luke Chase occupe le poste de coordinateur de la paye aux producteurs depuis mars 2018 où il complète le cycle mensuel de la paye des producteurs, de la bourse de quota et de la bourse de crédit. Delaney Lewis a été embauchée en mai 2021 comme Commis de bureau. Delaney est responsable des tâches associées aux comptes fournisseurs et aux comptes clients ainsi que de la planification et de l'organisation de l'assemblée annuelle. Katie Bleakney a été embauchée en mars 2023 à titre de coordonnatrice de la promotion et est responsable des initiatives établies par le comité des promotions. Depuis 2022, PLNB confie ses besoins en comptabilité financière à Sharon Beasley du CFO Centre.

PRODUCTION DU LAIT



Les offices de commercialisation de l'Ontario à l'Île-du-Prince-Édouard ont nommé des administrateurs et du personnel ressource de leurs organismes respectifs au comité du quota du P5. Ce comité est chargé d'examiner régulièrement si le niveau de quota et les incitatifs à la production accordés aux fermes laitières du P5 suffisent pour faire en sorte que le quota accordé permette de combler les besoins d'approvisionnement en lait de la part du marché canadien détenu par le P5.

Les cinq offices de producteurs ont accepté la recommandation du comité du quota du P5 de modifier le quota quotidien accordé aux producteurs de la manière suivante :

- Annonce de la suppression de 3 des 6 jours d'incitation annoncés précédemment pour l'automne 2023.
- Émis 1 jour incitatif pour le mois de novembre 2023.
- Émis 1 jour incitatif pour les mois de février, mars et avril 2024 dans des décisions distinctes.
- Annonce de 8 jours incitatif pour l'automne 2024, qui a ensuite été augmenté à 10 jours.
- Annonce d'une augmentation de 1 % du quota à compter du 1er septembre 2024
- Le Comité a également consulté avec les présidents du P5 et les directeurs général à examiner la structure de gouvernance du Comité de quota du P5.
- Le Comité quota du P5 a également commencé son examen de la politique de quota P5 qui a lieu tous les 5 ans.

PRODUCTION DU LAIT

La suite

PRODUCTION	P5 2023-24	P5 2022-23	NB 2023-24	NB 2022-23	Change
Production quotidienne	840,423	830,581	19,293	19,076	1.41%
Quota quotidien	851,999	841,434	19,331	19,114	1.41 %
Taux de remplissage	98.6%	98.7%	99.8%	99.8%	0%
Jours incitatifs	6	15	6	15	
Taux de remplissage	49.80%	35.5%	53.97%	41.96%	
Crédits au 31 juillet	-2.3	-2.3	-1.9	-4.5	+2.6

Le tableau précédent présente un résumé des renseignements sur la production du P5 et du N.-B. des 2 dernières années.

La politique de quota P5 exige que les provinces offrant des programmes de location de quota ou de bourses de crédits de réduire leurs émissions de quota quotidien à leurs producteurs par 0,5%. Cet ajustement s'applique à DFNS, à DFPEI et au PLNB.

Le PLNB offre aux producteurs un mécanisme de bourse de crédits mensuelle qui fonctionne selon les principes suivants :

- un producteur avec une position de crédit en sous de 0 jours peut vendre le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui hausserais sa position sans dépasser 0 jours.
- un producteur avec une position de crédit en sus de 0 jours peut acheter le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui abaisserais sa position sans dépasser 0 jours.
- Le MEC a accepté de supprimer la limite de « 0 » et a également imposé des restrictions aux acheteurs en réduisant les crédits qu'ils peuvent acheter lorsque ces producteurs ont été sujet à une pénalité de qualité de lait . Ceux-ci seront mis en œuvre peu de temps après la mise en œuvre du SPM par le PLNB en 2025.
- 84 producteurs ont vendu 238 400 kilogrammes de leurs crédits accumulés au titre de la production à 53 producteurs qui ont utilisé ces crédits pour réduire leurs crédits accumulés sur production.
- Les crédits se sont négociés entre 0,49 \$ et 13,50 \$ par kg de matière grasse pour une moyenne de 7,36 \$ pour l'année.

QUOTA

TRANSFERT DE QUOTAS, NOMBRE DE FERMES



TRANSFERT DE QUOTAS

Le PLNB met à la disposition des producteurs un mécanisme de bourse de quota mensuelle à laquelle ils peuvent échanger du quota quotidien entre eux.

- Le prix plafond à la bourse est de 24 000 \$.
- 143 kilos ont été échangés entre les producteurs à la bourse à un prix moyen de 24 000 \$ le kilo de quota quotidien.
- 16 producteurs ont vendu le montant ci-dessus et 51 ont acheté le même montant à la bourse. 2 fermes ont vendu la totalité de leur quota et ont quitté l'industrie.
- 7 fermes ont reçu l'approbation de du PLNB et de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick pour renommer, déplacer ou transférer leur ferme conformément à l'arrêté de transfert de quota quotidien du PLNB.

NOMBRE DE FERMES

Au 31 juillet 2023, 164 fermes laitières détenaient 19 220 kg de quota quotidien, soit 3,3 % de plus que la même période de l'année précédente.

- Parmi ceux-ci se trouvaient 9 nouveaux entrants avec 115,41 kg de quota prêté, dont 106,8 ont été prêtés par le P5.
- Le PLNB n'a reçu aucune demande pour le programme des nouveaux entrants P5 en janvier 2023.

Au 31 juillet 2024, 162 fermes laitières détenaient 19 335 kg de quota quotidien, soit 0,6 % de plus que la même période de l'année précédente.

- Parmi ceux-ci se trouvaient 9 nouveaux venus avec 109,41 kg de quota prêté, dont 105,31 ont été prêtés par le P5
- Le PLNB n'a reçu aucune demande pour le programme des nouveaux entrants P5 en janvier 2024.

ACHATS ET VENTES DE LAIT, ET SERVICES

191.49 MILLIONS DE LITRES DE LAIT
162.60 M DE LITRES DES FERMES LAITIÈRES DU N.-B.
28.25 M DE LITRES DES PROVINCES DU P5
0.64 M LITRES DE LITRES DE DFNL

Le PLNB a vendu le lait susmentionné comme suit:
99,47 millions de litres aux laiteries du N.-B.
91,62 millions de litres au P5 via la PLQ et le DFO
0,18 millions de litres non marchandable

La quantité de lait acheminée au P5 est une obligation en vertu de l'entente du P5; c'est ce qu'on appelle l'obligation de déplacement de lait (ODL). Cette ODL a été établie pour faire en sorte que le partage des marchés entre les offices de producteurs provinciaux n'affecte pas les approvisionnements historiques aux usines de transformation provinciales. Maintenant, l'ODL sert à équilibrer la production entre les cinq provinces et à gérer la croissance du yogourt et des fromages par l'entremise de la réserve de croissance du P5 ainsi que tout autre programme d'expansion de marché que le P5 désire partager.

Le PLNB a perçu 159,6 millions de dollars des activités suivantes:

- 95,5 millions \$ des transformateurs du N.-B.
- 66,9 millions \$ de la mise en commun du P10/P5.

Le PLNB a retenu 2,8 M\$ des revenus susmentionnés pour financer diverses initiatives de développement des marchés et des programmes de gestion de certains composants laitiers non marchandable en raison de la capacité de transformation limitée. Certains de ces coûts sont partagés avec les autres provinces par l'entremise des mécanismes de mise en commun P10 et P5 et seraient partiellement compensés dans les 66,9M\$ provenant de la mise en commun du P10/P5.

Le PLNB a distribué 159,6 millions comme suit :

- 0,66 million \$ à DFNL
- 158,94 millions \$ aux fermes laitières du N.-B. qui leurs sont payé à des taux par kilogramme de matière grasse, de protéine et de lactose et autres solides que l'Office établi pour la production inter quota et pour les cibles de SNG.

Au cours de l'année 2023-24, les producteurs ont reçu en moyenne 97,67 \$/hl de lait ou 22,49 \$/kg de BF au cours de l'année laitière. Un litre moyen de lait produit au Nouveau-Brunswick contenait 4,3426 % de matière grasse butyreuse, 3,3009 % de protéines et 5,8866 % de lactose. Le prix moyen payé pour un KG de matière grasse butyrée était de 14,09 \$. Le prix moyen payé pour un KG de protéines et de lactose en deçà d'un ratio de matières grasses butyrées par rapport aux solides non gras de 2,0 était de 10,58 \$ et de 0,90 \$ respectivement. Les protéines et le lactose entre un rapport BF/SNF de 2,00 et 2,20 ont été versés à un taux de 1,80 \$/kg et de 0,63 \$/kg respectivement. Le SNG produit au dessus du seuil de 2,20 n'est pas payé.



ACHATS ET VENTES DE LAIT, ET SERVICES

La suite

FRAIS DE SERVICE DE MISE EN MARCHÉ

Le PLNB a déduit l'équivalent de 6,20 \$/hl des revenus des producteurs pour les services suivants :

Transport: Les producteurs ont versé 3,81 \$/hl pour le transport de leur lait de la ferme aux usines du P5. Le PLNB utilise la formule de transport du P5 pour compenser les transporteurs de lait en vrac pour les kilomètres parcourus, la main-d'œuvre, le carburant et autres coûts fixes et variables qui sont jugés nécessaires pour ramasser et livrer le lait aux différentes destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Le transport du lait du N.-B. aux différentes destinations a coûté 11,2 millions de dollars, soit 6,89 \$/hl dont 3,81 \$ provenait des producteurs du N.-B. et le reste, 3,08 \$/hl, de la mise en commun des coûts de transport au P5. Le tableau à la page suivante présente quelques statistiques générales sur les activités de transport de l'an dernier. Le PLNB et les transporteurs travaillent ensemble pour définir les trajets dans le but de déplacer le lait le plus efficacement possible vers les destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province en tenant compte des horaires de traite des producteurs et des horaires de livraisons des usines.

Le PLNB a expédié une plus grande partie de son lait au Québec et à l'Ontario par rapport aux années précédentes. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que la Nouvelle-Écosse a livré en cascade une plus grande partie de son lait au Nouveau-Brunswick. Cela a réduit le nombre total de kilomètres parcourus pour le lait quittant les Maritimes, réduisant ainsi les coûts de transport P5.

Promotion: Le prélèvement mensuel perçu équivalait 1,37 \$ l'hl. Les initiatives nationales de promotion des PLC ont utilisé 0,57 \$/hl, les initiatives de PLC-Maritime-NB ont utilisé 0,76 \$ et le Comité local de promotion du NB a utilisé 0,15 \$/hl pour les activités locale, Le PLNB a réduit la réserve de promotion de 0,11 \$/hl pour couvrir le manque à gagner entre les fonds recueillis auprès des producteurs et le coût de toutes les initiatives de promotion pour un total de 1,59 \$. Le solde de la réserve de promotion au 31 juillet 2024 est déclaré dans les états financiers vérifiés.

STATISTIQUES SURE LE TRANSPORT DU LAIT	EN PROVINCE	HORS N-B	TOTAL	P5
Litres Ramassés	68.87	93.73	162.6	7,181.06
Routes	2,262	3,246	5,508	239,368 *
Hrs/Route	10.04	19.54	15.64	
\$/route	\$1,980.40	\$2,071.02	\$2,033.81	\$1,115.69 *
\$/hl	\$6.50	\$7.17	\$6.89	\$3.72

* estimé en moyenne 30,000 charges de litres

Administration, laboratoire, recherche : Les 1,02 \$ l'hl restants par hl ont été recueillis auprès des producteurs en fonction des solides totaux (ST) que chaque producteur a expédiés. Ces prélèvements ont servi à défrayer les coûts d'opérer l'Office et livrer les autres services. Un compte rendu détaillé de ces diverses dépenses est présenté dans les états financiers. La prélevé administration était de 0,0744 \$/kg de ST ou 1,01 \$/hl, ce prélevé a été augmentée à 0,0786 \$/kg de ST ou 1,06 \$/hl pour l'exercice 2024/25. Le prélevé laboratoire était de 0,0085 \$/kg de ST ou de 0,11 \$/hl. Le prélevé recherche était de 0,0016 \$/kg ou de 0,02 \$/hl, celle-ci sont inchangé pour 2024/25.

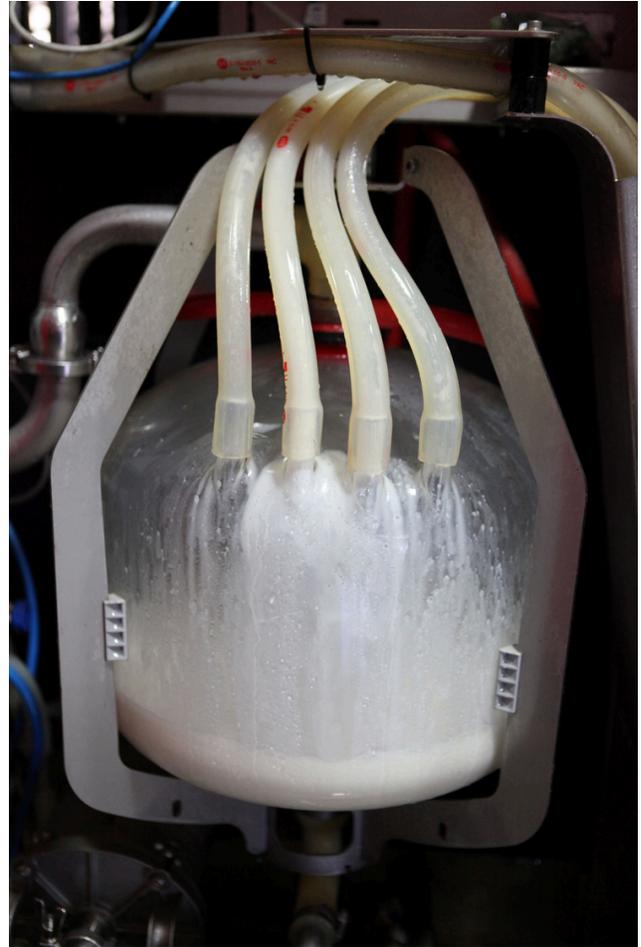


QUALITÉ DU LAIT

La Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick impose des pénalités aux producteurs qui ne répondent pas aux normes de qualité. Ces pénalités sont déposées au fonds de pénalités de lait que le PLNB utilise pour financer des programmes visant l'amélioration de la qualité du lait.

Au cours de l'année laitière 2023-24, le fonds est passé de 93 463 \$ à 76 342 \$. Les dépôts au fonds totalisent 34 784 \$, dont 30 694 \$ provenaient des pénalités perçues auprès de 28 producteurs et le reste provenant des revenus d'intérêts. Le PLNB a retiré 51 906 \$ du fonds pour couvrir les éléments suivants :

- Des pénalités de 31 028 \$ ont été retournées à 6 producteurs dans le cadre du programme de regagner de pénalités.
- 6 877 \$ pour un financement proactif pour la qualité du lait
- 14 000 \$ en prix de qualité.



Le tableau ci-dessous montre la moyenne des divers résultats d'analyses de qualité de lait au N.-B..

RÉSULTATS DE QUALITÉ	CCS	% NIVEAU	CBI	% NIVEAU
2023-24 Moyennes	189,465		64,000	
Niveau	0-75,000	7%	0-20,000	67%
Niveau	75,001-150K	34%	20,001-50K	23%
Niveau	150,001-250K	38%	50,001-75K	4%
Niveau	250,001-400k	18%	75,001-121K	2%
Inacceptable	400,001>	4%	121,001>	4%

PRIX DE LA QUALITÉ DU LAIT

Producteur de l'année

1. Les Fermes Laitières Poupe Ltée

2. 1er CBI - Dykstra Farms Knowlesville Inc

3. Michael & Cordula Inauen

4. 1er CSS - McCarthy Farms Ltd.

5. Herb Cochran

6. Sam Freeze

7. Everanne Farms Ltd.

8. 714195 NB Inc

9. Hazelhill Farm Ltd.

10. Salisdairy Farm Ltd.

11. DeMerchant's Dairy Farm

12. Brillman Farms Inc.

13. Creekhorne Farm

14. Ferme République Inc.

15. Forksview Farm Limited

16. Scenichaven Farm Inc.

17. Dutch Hoeve Dairy Farm

18. Pascobac Holsteins

19. Andrew & Robert Buttimer

20. Elmmur Holsteins Inc.

21. Donnelly Holsteins Ltd.

22. Youngdale Dairy Farm

23. Dunphy's Holsteins Ltd

24. Gerald Benson

25. Walkerville Farms Ltd.

26. Willie Leblanc & Sons Ltd.

27. Windybrook Holsteins

28. Dykstra Corner Ltd

29. 734641 NB Ltd.

30. Hallholm Farm

31. Clearland Holsteins Ltd.

32. Sugarhill Farms Ltd.

33. Windymt Farm Ltd.

34. Armadale Farms Ltd.

RECONNAISSANCE POUR LAIT DE QUALITÉ

Pour être admissibles aux prix, les producteurs doivent avoir tous leurs tests de Cellules Somatique (CCS) en sous de 400 000; une moyenne annuelle de CCS inférieur à 150 000; tous tests de Compte de Bactéries Individuelles (CBI) réglementaires en dessous de 121 000 du ml et une moyenne annuelle de 40 000 ou moins, aucun inhibiteurs, aucun eau ajoutée, aucun pénalité pour la qualité du lait ou pour le site de la ferme et soient inscrits au programme proAction et ne doivent pas avoir reçu de pénalité proAction au cours de la dernière année laitière.

Les fermes sont mesurées en fonction de leur placement respectifs du CCS et de Bacterié. La ferme avec le meilleur placement combiné des deux est remis le prix du producteurs de l'année et 1 000\$, la ferme avec le meilleur CCS reçoit 500 \$ ainsi que celle avec le meilleur CBI. Cette année, toutes les fermes qui ont rencontrés les critères ont été remis 500 \$ ainsi qu'un certificats en reconnaissance de leurs efforts. Les producteurs suivants ont satisfait à plusieurs reprises aux critères du lait d'excellente qualité à compter de l'année laitière 2006/07.

RECONNAISSANCE - 10 ANS

Herb Cochran

RECONNAISSANCE - 5 ANS

Walkerville Farms Ltd

Forksview Farm Limited

Elmmur Holsteins Inc

RECONNAISSANCE MULTIPLE ANNÉES

Scott Robinson (17)

Ronald Trueman (16)

Andrew and Robert M. Buttimer (14)

Les Fermes Laitières Poupe Ltée (12)

Youngdale Dairy Farm Ltd. (12)

Brillman Farms Ltd. (11)

Pascobac Holsteins (11)

McCarthy Farms Ltd.(9)

Everanne Farms Ltd. (9)

Hillmar Farms Ltd (8)

Gerald E. Goodine (8)

Royridge Holsteins (8)

Lawrence's Dairy Farm (8)

Kaye Farms Ltd (8)

Ferme République Inc (8)

Dykstra Farms Knowlesville Inc (8)

Salisdairy Farm Ltd. (8)

Schuttens Holsteins (7)

Royridge Holsteins (7)

Sam Freeze (7)

Windybrook Holsteins (7)

Roga Farm Ltd. (6)

Christie Farms Ltd. (6)

Scenichaven Farm Inc (6)

Dunphy's Holsteins Ltd. (6)

Donnelly Holsteins Ltd (6)

Inauen, Michael & Cordula (6)

Dallingvale Holsteins Ltd.(5)

Ashworth Farms Ltd. (5)

Perryhill Farm Inc. (5)

Diamond Liberty Farms Ltd. (5)

PROMOTIONS



Cette année, les producteurs laitiers ont maintenu leur engagement ferme à soutenir les collectivités, à éduquer le public et à promouvoir les produits laitiers partout au Nouveau-Brunswick. Diverses initiatives ont fait progresser ces objectifs, les comités locaux du lait collaborant étroitement avec leurs communautés et le comité de promotion coordonnant avec succès les efforts de promotion à l'échelle de la province. Le comité de promotion, présidé par Becky Perry, se réunit trois fois par année pour planifier des initiatives, allouer des budgets et élaborer des stratégies pour l'avenir. Composé de membres du conseil d'administration et de bénévoles représentant chaque comité laitier local, le groupe, énuméré ci-dessous, s'est concentré sur plusieurs priorités clés cette année.

Le Programme de lait dans les écoles a été une priorité importante au cours de la dernière année. Un sondage envoyé à toutes les écoles a offert une rétroaction précieuse sur les points à améliorer. En mai, le Comité de promotion a établi une vision pour l'avenir du programme, soit de sensibiliser et offrir un programme de lait-écoles où tous les élèves, les parents et les écoles du Nouveau-Brunswick peuvent participer plus efficacement. Les efforts ont été axés sur l'amélioration de la communication et l'amélioration de l'efficacité du programme. En collaboration avec le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Agriculture, qui ont fourni du financement pour développer le logiciel, le PLNB a dirigé la conception d'un nouveau système d'achat de lait d'école en ligne. L'été 2024 a introduit de nouvelles initiatives passionnantes avec l'ajout de deux membres du personnel d'été à l'équipe de promotion. Grace Ashworth s'est jointe à l'équipe en tant que créatrice de contenu, se concentrant sur la planification et la production de contenu pour la nouvelle page TikTok du PLNB. Mary Ann Drummond a entrepris le rôle de coordonnatrice des événements, participant à 10 événements sur 22 jours. Moonica a été populaire à ces événements, ainsi que les dons d'échantillons de fromage et de lait au chocolat. Les promotions à l'échelle de la province comprenaient également une exposition de traite robotisée à l'Exposition du Nouveau-Brunswick. Merci à Wanda Schuttenbeld pour son dévouement à faire de cette exposition une merveilleuse expérience éducative pour le public. En partenariat avec les Producteurs laitiers du Canada, PLNB a géré un projet pilote de marketing auprès des milléniaux. Ce projet a créé une occasion supplémentaire de s'engager et de partager de délicieux produits laitiers avec des étudiants universitaires lors de divers événements universitaires à travers la province. De plus, PLNB a rafraîchi sa présence en ligne avec un nouveau logo et un nouveau site Web, gardant la marque moderne et engageante. Visitez www.nbmilk.org pour voir les changements !

Les comités locaux du lait ont renforcé davantage les liens en faisant don de produits à des équipes sportives, à des groupes 4-H et à divers organismes communautaires. Les visites de fermes et la Journée portes ouvertes de la ferme sont toujours populaire, accueillant environ 1 800 invités dans les fermes en 2024. Un merci spécial aux fermes qui ont ouvert leurs portes pour ces visites !

Merci au Comité de promotion pour son dévouement et ses contributions. Becky Perry, Barry Basque, Russell Kaye, John Riordon, Denis Cyr, John Schuttenbeld, Karen Versloot, Frances Freeze, Andrea Beyer, Frank Vanderlaan, Jerry Bos, Bethany Thorne-Dykstra, John Best et Nick Graham.

PROACTION

"RENFORCER LE PROGRAMME PROACTION GRÂCE À LA COLLABORATION, À L'ENGAGEMENT ET À LA TRANSPARENCE"

Nous avons accueilli Jennifer Dillman au sein de l'équipe proAction en tant que nouvelle coordonnatrice pour les régions 1 à 3 de la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Jennifer, qui s'est jointe à l'équipe en décembre 2023, apporte une expérience précieuse de son rôle précédent en tant que validatrice. Natasha McKillop continue d'appuyer les producteurs des régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse 4-6, et nous aimerions exprimer notre gratitude à Phil Parlee, qui a comblé le poste vacant jusqu'à ce qu'on engage Jennifer. L'expertise et les conseils constants de Phil ont été inestimables tout au long de cette transition.

Avec nos coordonnateurs en place, nous allons de l'avant avec un plan stratégique pour mettre en œuvre et appuyer le programme proAction dans l'ensemble du Canada atlantique. Ce plan s'appuie sur le sondage proAction de l'Atlantique, dirigé par le Nouveau-Brunswick et guidé par le comité proAction du CEM, afin de renforcer le programme et de répondre aux besoins des producteurs. Nous vous encourageons à faire part de vos idées, de votre participation et de vos commentaires alors que nous travaillons à améliorer proAction dans la région.

Notre engagement à l'égard de la qualité et de la transparence se poursuit alors que les coordonnatrices provinciales, les validateurs et le personnel national du PLC font l'objet de vérifications régulières pour respecter les normes de proAction. Les vérifications internes des routines sont maintenant haussé par des évaluations par des tiers, qui comprennent des examens détaillés des dossiers provinciaux, de notre Système national d'administration électronique et des évaluations à la ferme.

À l'avenir, les mises à jour du Code national des pratiques laitières seront intégrées au module proAction Bien-être Animal en 2025. Des séances de formation sont prévues pour tenir les producteurs informés, alors restez à l'écoute pour plus de détails dans notre bulletin.

Nous vous remercions de votre engagement continu à produire du lait de haute qualité, employant des pratiques durables. Nous apprécions votre coopération et vos commentaires tout au long de l'année, car votre contribution est essentielle à notre succès commun.



BOURSES D'ÉTUDES



BOURSE PLNB Payton Schenkels

La bourse d'études de 1000 \$ du PLNB a été attribuée à Payton Schenkels, de Whitney, au Nouveau-Brunswick, qui obtient un baccalauréat ès sciences avec une majeure en agriculture dans le cadre du programme de sciences animales de l'Université Dalhousie.



BOURSE COMMÉMORATIVE DU PLNB Hannah Howe

La bourse commémorative du PLNB de 1000 \$ a été décernée à Hannah Howe, de Burton, au Nouveau-Brunswick, qui obtient un baccalauréat ès sciences dans le cadre du programme de sciences bio-vétérinaires de l'Université Dalhousie.



BOURSE COMMÉMORATIVE G. B. WHALEN Lisa Wiechmann

La bourse commémorative G. B. Whalen de 1000 \$ a été décernée à Lisa Wiechmann, de Wickham, au Nouveau-Brunswick, qui est inscrite au programme de doctorat en médecine vétérinaire du Collège vétérinaire de l'Atlantique, par l'entremise de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DES BOURSE D'ÉTUDES 2024!

DAIRY FARMERS OF
NEW BRUNSWICK

Financial Statements

Year Ended July 31, 2024

PRODUCTEURS LAITIERS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

États Financiers

L'année clos le 31 Juillet 2024

	Page		Page
INDEPENDENT AUDITORS REPORT	22-23	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	22-23
FINANCIAL STATEMENTS		ÉTATS FINANCIERS	
Statement of Receipts and Expenditures	24	État des résultats	24
Statement of Changes in Net Assets	24	État de l'évolution de l'actif net	24
Statement of Financial Position	25	Bilan	25
Statement of Cash Flows	26	État des flux de trésorerie	26
Notes to Financial Statements	27-32	Notes aux états financiers	27-32
Statement of Receipts and Expenditures —Internally Restricted (Schedule 1)	33	États des résultats des réserves —affecté à l'interne (Tableau 1)	33
Statement of Receipts and Expenditures —General (Schedule 2)	33-34	État général des résultats (Tableau 2)	33-34

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members of Dairy Farmers of New Brunswick

Opinion

We have audited the financial statements of Dairy Farmers of New Brunswick (the "Organization"), which comprise the statement of financial position as at July 31, 2024, and the statements of receipts and expenditures, changes in net assets, cash flows, and schedules for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Organization as at July 31, 2024, and the results of its operations and cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations (ASNPO).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Organization in accordance with ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Emphasis of Matter

We draw attention to note 4 in these financial statements, which describes a correction to the presentation of its General Fund. In prior periods, the Organization presented a balance under Contributed Surplus within net assets, that should have been presented under General Fund. Our opinion has not been modified in respect of this matter.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with ASNPO, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Organization's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Organization or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so. Those charged with governance are responsible for overseeing the Organization's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

L'opinion

Nous avons audité les états financiers des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (l'« Organisation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 juillet 2024, ainsi que les états des recettes et des dépenses, de l'évolution de l'actif et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

Selon notre opinion, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière consolidée de l'Organisation au 31 juillet 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif (ASNPO).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport intitulée Responsabilités de l'auditeur à l'audit des états financiers. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux exigences déontologiques qui s'appliquent à notre vérification des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres critères éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observations

Nous attirons l'attention sur la note 4 des présents états financiers, qui décrit une correction apportée à la présentation de son Fonds général. Au cours des exercices précédents, l'Organisation a présenté un solde au Surplus d'apport à l'intérieur de l'actif net, qui aurait dû être présenté au Fonds général. Notre opinion n'a pas été modifiée à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation équitable des états financiers conformément à l'ASNPO, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Organisation de poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la poursuite de l'exploitation et d'utiliser la méthode de comptabilité de la poursuite de l'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre choix réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont chargées de superviser le processus d'établissement des rapports financiers de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport de l'auditeur qui comprend notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les

when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Organization's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Organization's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Organization to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.



ASCEND LLP

CHARTERED PROFESSIONAL

ACCOUNTANTS

Sussex, New Brunswick

October 29, 2024



inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers .

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons aussi:

- Identifier et évaluer les risques d'inexactitude importante des états financiers , que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, concevoir et exécuter des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour une déclaration résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une fraude, une falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la dérogation au contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Évaluer la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes faites par la direction.
- Conclure la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité de la poursuite de l'exploitation et, d'après les éléments probants obtenus, déterminer s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui peuvent jeter un doute important sur l'habilité de l'Organisation à continuer d'exister en tant qu'entreprise en exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de l'auditeur sur les informations connexes contenues dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de renforcer notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de notre vérificateur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient amener l'Organisation à cesser d'être une entreprise en exploitation.
- Évaluer la présentation globale, la trêve et le contenu des états financiers , y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui permet une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.

**Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures
For the year ended July 31, 2024**

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État des résultats
Exercice clos le 31 juillet 2024**

	2024	2023	
	\$	\$	
RECEIPTS (Schedules 1 and 2)			RECETTES (Tableaux 1 et 2)
Milk pricing	173,093,398	167,023,196	Établissement des prix du lait
Quota exchange	3,435,900	3,076,800	Échange de quota
General	1,890,168	1,767,322	Général
Indemnity	221,115	117,869	Indemnité
Milk quality penalty reserve	34,785	64,842	Pénalités sur qualité du lait
	<u>178,675,366</u>	<u>172,050,029</u>	
EXPENDITURES (Schedules 1 and 2)			DÉPENSES (Tableaux 1 et 2)
Milk pricing	173,093,398	167,023,196	Établissement des prix du lait
Quota exchange	3,435,900	3,076,800	Échange de quota
General	1,925,798	1,801,306	Général
Milk quality penalty reserve	59,836	15,442	Pénalités sur la qualité du lait
	<u>178,514,932</u>	<u>171,916,744</u>	
EXCESS OF RECEIPTS OVER EXPENDITURES FROM OPERATIONS	160,434	133,285	EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES DES OPÉRATIONS
OTHER EXPENSES			AUTRES DÉPENSES
Write down of tangible capital assets	-	117,261	Passage en perte des immobilisations corporelles
EXCESS OF RECEIPTS OVER EXPENDITURES	160,434	16,024	EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

**Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Changes in Net Assets
For the year ended July 31, 2024**

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État consolidé de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 juillet 2024**

	Contributed surplus	General fund (Note 2)	Indemnity fund (Note 2)	Milk quality penalty reserve fund (Note 2)	2024	2023 (Adjusted)	
	Surplus d'apport \$	Fonds général (Note 2) \$	Fonds d'indemnisation (Note 2) \$	Fonds de pénalités sur qualité (Note 2) \$	\$	(Ajusté) \$	
NET ASSETS—BEGINNING OF YEAR							ACTIFS NETS—DÉBUT DE L'EXERCICE
As previously reported	38,617	429,743	2,440,865	92,964	3,002,189	2,986,165	Tel que présenté antérieurement
Prior period adjustment (Note 4)	(38,617)	38,617	-	-	-	-	Ajustement à la période antérieure (Note 4)
As restated		468,360	2,440,865	92,964	3,002,189	2,986,165	Tel que redressé
Excess/(Deficiency) of receipts over expenditures	-	(35,630)	221,115	(25,051)	160,434	16,024	Excédant/ (Insuffisance) de recettes sur dépenses
NET ASSETS—END OF YEAR	-	432,730	2,661,980	67,913	3,162,623	3,002,189	ACTIFS NETS—CLÔTURE

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

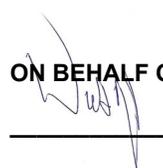
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

**Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Financial Position
As at July 31, 2024**

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
Bilan
au 31 juillet 2024**

	2024	2023 <i>(Adjusted)</i> <i>(Ajusté)</i>	
	\$	\$	
ASSETS			ACTIF
CURRENT			À COURT TERME
Cash	-	-	Encaisse
Accounts receivable (Note 5)	11,669,426	10,643,272	Comptes débiteurs (Note 5)
Prepaid expenses	45,403	12,554	Frais payés d'avance
Inventory	25,739	-	Inventaire
	<u>11,740,568</u>	<u>10,655,826</u>	
RESTRICTED CASH AND MARKETABLE SECURITIES (Note 6)	2,729,893	2,533,829	ENCAISSE ET TITRES NÉGOCIABLES AFFECTÉE (Note 6)
INTANGIBLE ASSETS (Note 7)	356,458	8,100	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 7)
TANGIBLE CAPITAL ASSETS (Note 8)	163,425	138,576	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)
	<u>14,990,344</u>	<u>13,336,331</u>	
LIABILITIES AND NET ASSETS			PASSIF
CURRENT			À COURT TERME
Demand operating loan (Note 9)	3,001,580	1,659,253	Emprunt d'exploitation sur demande (Note 9)
Accounts payable and accrued liabilities (Note 10)	1,684,880	2,122,761	Comptes fournisseurs et charges à payer (Note 10)
Producer payables (Note 11)	6,915,397	6,552,128	Charges payables aux producteurs (Note 11)
	<u>11,601,857</u>	<u>10,334,142</u>	
DEFERRED CAPITAL CONTRIBUTIONS (Note 12)	225,864	-	CONTRIBUTIONS AUX IMMOBILISATIONS REPORTÉS (Note 12)
	<u>11,827,721</u>	<u>10,334,142</u>	
NET ASSETS			ACTIF NET
General	432,730	468,360	Général
Indemnity Fund	2,661,980	2,440,865	Fond d'indemnité
Milk Quality Penalty Reserve Fund	67,913	92,964	Fond de pénalité sur la qualité du lait
	<u>3,162,623</u>	<u>3,002,189</u>	
	<u>14,990,344</u>	<u>13,336,331</u>	

ON BEHALF OF THE BOARD



Director



Director

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

**Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Cash Flows
For the year ended July 31, 2024**

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 juillet 2024**

	2024	2023	
	\$	\$	
OPERATING ACTIVITIES			ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
Excess of receipts over expenditures	160,434	16,024	Excédent des recettes sur les dépenses
Items not affecting cash:			Article n'affectant pas la trésorerie:
Amortization of tangible capital assets (Schedule 2)	18,211	10,368	Amortissement d'immobilisations corporelles (Tableau 2)
Unrealized gain on marketable securities (Schedule 1)	(150,564)	(52,308)	Gains non-réalisés sur titres négociables (Tableau 1)
Interest from marketable securities	(34,043)	(28,205)	Intérêts des titres négociables
Write down of tangible capital assets	-	117,261	Passage en perte des immobilisations corporelles
	<u>(5,962)</u>	<u>63,140</u>	
Change in non-cash working capital:			Variation au fonds de roulement liés à l'exploitation
Accounts receivable	(1,026,154)	990,553	Comptes débiteurs
Prepaid expenses	(32,849)	(4,499)	Charges payées d'avance
Inventory	(25,739)	-	Inventaire
Accounts payable and accrued liabilities	(437,881)	(443,769)	Comptes fournisseurs et charges à payer
Producer Payable	363,269	(6,054,453)	Payable aux producteurs
	<u>(1,159,354)</u>	<u>(5,512,168)</u>	
Cash flow used by operating activities	<u>(1,165,316)</u>	<u>(5,449,028)</u>	Flux de trésorerie d'exploitation
INVESTING ACTIVITIES			ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
Purchase of tangible capital assets	(43,060)	(7,770)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Purchase of intangible assets	(348,358)	(8,100)	Acquisition d'immobilisations incorporelles
Purchase of marketable securities	(475,450)	(176,348)	Achat de titres négociables
Proceeds on marketable securities	272,825	339,927	Revenus de titres négociables
Change in restricted cash	191,168	(250,335)	Changement de l'encaisse affectée
Deferred capital contributions	225,864	-	Contributions aux immobilisations reportés
	<u>(177,011)</u>	<u>(102,626)</u>	Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement
Cash flow used by investing activities	<u>(177,011)</u>	<u>(102,626)</u>	
DECREASE IN CASH FLOW	(1,342,327)	(5,551,654)	DIMINUTION AU FLUX DE TRÉSORERIE
Cash and cash equivalent — beginning of year	<u>(1,659,253)</u>	<u>3,892,401</u>	Trésorerie et équivalent de trésorerie — début de l'exercice
CASH AND CASH EQUIVALENT — END OF YEAR	<u>(3,001,580)</u>	<u>(1,659,253)</u>	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE — FIN DE L'EXERCICE

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

1. NATURE OF OPERATIONS AND GOVERNING STATUTES

Dairy Farmers of New Brunswick (the "Organization") is a regulatory body created under and by virtue of the Natural Products Act of the Province of New Brunswick. The Organization markets milk produced within the province of New Brunswick and distributes funds to producers. The Organization reports milk utilization to the Canadian Dairy Commission ("CDC") who distributes funds in respect of milk and dairy products in interprovincial trade and international trade, pursuant to prevailing pooling agreements among the members of the pool. As a registered charity, the Organization is exempt from the payment of income tax under Subsection 149(1) of the Income Tax Act.

The activities of the Organization include the following:

Milk pricing

The Organization has legislative authority to purchase milk from New Brunswick milk producers and sell milk to processors for processing into milk products. The milk products are paid for by processors at the legislated prices according to reported utilization in various classes and recorded as revenue for Organization. Organization makes payments to producers for raw milk received and in turn collects payment from processors for milk purchased and utilized in production.

The Organization, along with other provincial signatories, has entered into an arrangement with other provinces to equalize the milk prices paid to producers throughout the participating provinces. To provide for the equalization function, provinces have engaged the services of the CDC to determine an amount billable to or (receivable from) each respective province participating in the pool. The monthly equalization billed to (receivable from) that result are in turn, billed (paid) by the Organization back to milk producers in the province. Milk haulage costs are also equalized. Milk haulage revenue includes amounts collected by the Organization from equalization while milk haulage expense represents amounts paid to transporters for the pick-up and distribution of milk and any equalization payments required. Through a service agreement with Dairy Farmers of Canada ("DFC"), a promotional levy is collected from producers and remitted to DFC to cover certain promotional programs and services delivered by DFC.

Quota exchange

The Natural Products Act and Regulations provide the authority and mechanism for the operation of a quota exchange by the Organization. The quota system is a means whereby the Organization regulates the supply of milk by producers to processors. The quota exchange is a mechanism to allow individual producers the flexibility to increase or decrease their individual share of the provincial market. Producer offers to buy/sell quota (market share) are received by the Organization and are accepted/rejected on the monthly quota exchange in accordance with the Organization's regulations and policy.

General

All other revenue and expenditures are considered to be part of its general operations, with any resulting surplus or deficit forming the accumulated balance of the general fund. The Organization has a surplus policy which states that any surplus within the general fund in excess of fifty percent of the subsequent year budgeted expenditures may, at the discretion of the Board, be reimbursed to the producers.

2. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Basis of presentation

The financial statements were prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations (ASNPO).

Fund accounting

Fund accounting

The Organization follows the deferral method of fund accounting. The resources for various purposes are classified for accounting and reporting purposes into the fund established according to their nature and purpose. The Organization records its activities in the following funds.

1. NATURE DES OPÉRATIONS ET STATUTS DE DÉPASSEMENT

Les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (l'« Organisation ») est une organisation de réglementation créée en vertu de la Loi sur les produits naturels de la province du Nouveau-Brunswick. L'Organisation commercialise le lait produit dans la province du Nouveau-Brunswick et distribue des fonds aux producteurs. L'Organisation déclare l'utilisation du lait à la Commission canadienne du lait (« CCL ») qui distribue des fonds pour le lait et les produits laitiers dans le commerce interprovincial et le commerce international, conformément aux accords de mise en commun en vigueur entre les membres du pool. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, l'Organisation est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les activités de l'Organisation sont notamment les suivantes :

Prix du lait

L'Organisation a le pouvoir législatif d'acheter du lait des producteurs de lait du Nouveau-Brunswick et de vendre du lait aux transformateurs pour qu'il le transforme en produits laitiers. Les produits laitiers sont payés par les transformateurs aux prix prévus par la loi selon l'utilisation déclarée dans diverses catégories et comptabilisés comme recettes pour l'Organisation. L'Organisation verse des paiements aux producteurs pour le lait cru reçu et, à son tour, perçoit les paiements des transformateurs pour le lait acheté et utilisé dans la production.

L'Organisation, de concert avec d'autres signataires provinciaux, a conclu une entente avec d'autres provinces pour égaliser les prix du lait payés aux producteurs dans l'ensemble des provinces participantes. Pour assurer la fonction de péréquation, un montant est calculé et facturé à (à recevoir de) la CCL chaque mois. Afin de compléter la péréquation mensuelle, les provinces ont engagées les services de la CCL pour déterminer les montants facturés à ou (à recevoir de) de chacune des provinces participants dans la mise en commun. La mise en commun mensuelle qui en résulte est à son tour facturée au ou (payable par) l'Organisation aux producteurs de lait de la province. Les coûts de transport du lait sont également égalisés. Les recettes provenant du transport du lait comprennent les montants perçus par l'Organisation au titre de la péréquation, tandis que les frais de transport du lait représentent les montants versés aux transporteurs pour la collecte et la distribution du lait et tout paiement de péréquation requis. Dans le cadre d'une entente de service avec les Producteurs laitiers du Canada (« PLC »), une redevance promotionnelle est perçue auprès des producteurs et versée aux PLC pour couvrir certains programmes et services promotionnels offerts par les PLC.

Échange de quotas

La Loi sur les produits naturels et son règlement d'application confèrent à l'Organisation l'autorité et le mécanisme d'un échange de quotas. Le système de quotas est un moyen par lequel l'Organisation réglemente l'approvisionnement en lait des transformateurs par les producteurs. L'échange de quotas est un mécanisme qui permet aux producteurs individuels d'avoir la souplesse nécessaire pour augmenter ou diminuer leur part individuelle du marché provincial. Les offres de producteur d'acheter/vendre le quota (part de marché) sont reçues par l'Organisation et sont acceptées/rejetées sur l'échange mensuel de quotas conformément aux règlements et à la politique de l'Organisation.

Généralités

Toutes les autres recettes et dépenses sont considérées comme faisant partie de ses opérations générales, tout excédent ou déficit qui en résulte constituant le solde accumulé du fonds général. L'Organisation a une politique d'excédent qui stipule que tout excédent du fonds général supérieur à cinquante pour cent des dépenses budgétisées de l'année suivante peut, à la discrétion du conseil, être remboursé aux producteurs.

2. RÉSUMÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ASNPO).

Comptabilité de fonds

Comptabilité de fonds

L'Organisation suit la méthode du report de la comptabilité par fonds. Les ressources à diverses fins sont classées à des fins de comptabilité et d'établissement de rapports dans le fonds établi en fonction de leur nature et de leur objet. L'Organisation comptabilise ses activités dans les fonds ci-après.

General Fund

The General Fund accounts for all resources over which the Board of Directors has discretionary control to use in carrying on the day-to-day operation of the Organization.

Indemnity Fund

The Indemnity Fund accounts for all restricted cash and marketable securities. The Indemnity Fund is used to indemnify producers against financial loss suffered by them on their behalf in respect of the marketing of raw milk.

Milk Quality Penalty Reserve Fund

The Milk Quality Penalty Reserve Fund accumulates funds from penalties imposed by the New Brunswick Farm Products Commission for quality infractions by milk producers. Funds are disbursed for the purposes of maintaining and improving raw milk in New Brunswick. The programs to maintain and improve raw milk quality are approved by the New Brunswick Farm Products Commission and administered by the Organization.

Financial instruments policy

Measurement of financial instruments

The Organization initially measures its financial assets and liabilities at fair value adjusted by, in the case of a financial instrument that will not be measured subsequently at fair value, the amount of the transaction costs directly attributable to the instrument. Amounts due to and from related parties are measured at the exchange amount, being the amount agreed upon by the related parties.

The Organization subsequently measures its financial assets and liabilities at cost or amortized cost, except for derivatives and equity securities quoted in an active market, which are subsequently measured at fair value. Changes in fair value are recognized in net income.

Financial assets measured at amortized cost include accounts receivable and restricted cash and guaranteed investment certificates. Financial liabilities measured at amortized cost include demand operating loan, accounts payable and accrued liabilities and producer payables.

Financial assets measured at fair value are restricted marketable securities.

Impairment

For financial assets measured at cost or amortized cost, the Organization determines whether there are indications of possible impairment. Where there is an indication of impairment, and the Organization determines that a significant adverse change has occurred during the period in the expected timing or amount of future cash flows, a write-down is recognized in income. A previously recognized impairment loss may be reversed. The carrying amount of the financial asset may not be greater than the amount that would have been reported at the date of the reversal had the impairment not been recognized previously. The amount of the reversal is recognized in income.

Measurement uncertainty

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amount of assets and liabilities, disclosure of contingent liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the period. Such estimates are periodically reviewed and any adjustments necessary are reported in income in the period in which they become known. Actual results could differ from these estimates. Significant items subject to estimates and assumptions include:

- Amortization of tangible and intangible capital assets; and
- Estimated useful lives of intangible and tangible capital assets.

Fonds général

Le Fonds général comptabilise toutes les ressources sur lesquelles le Conseil d'administration a un contrôle discrétionnaire à utiliser pour mener à bien le fonctionnement quotidien de l'Organisation.

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation comptabilise toutes les liquidités restreintes et les titres négociables. Le Fonds d'indemnisation est utilisé pour indemniser les producteurs contre les pertes financières qu'ils ont subies en leur nom en ce qui concerne la commercialisation du lait cru.

Fonds de réserve pour pénalités pour la qualité du lait

Le Fonds de réserve pour les pénalités pour la qualité du lait accumule des fonds provenant des pénalités imposées par la Commission des produits agricoles du Nouveau-Brunswick pour les infractions relatives à la qualité par les producteurs de lait. Des fonds sont versés dans le but de maintenir et d'améliorer le lait cru au Nouveau-Brunswick. Les programmes visant à maintenir et à améliorer la qualité du lait cru sont approuvés par la Commission des produits de fermes du Nouveau-Brunswick et administrés par l'Organisation.

Politique sur les instruments financiers

Mesure des instruments financiers

L'Organisation mesure d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, par le montant des coûts de transaction directement imputables à l'instrument. Les montants dus à des parties liées et en provenance de ceux-ci sont évalués au montant d'échange, c'est-à-dire le montant convenu par les parties liées.

L'Organisation mesure par la suite ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, à l'exception des instruments dérivés et des titres de participation cotés sur un marché actif, qui sont ensuite évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le bénéfice net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes débiteurs et les espèces restreintes et certificats de placement garanti. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'emprunt d'exploitation sur demande, les comptes fournisseurs et les charges à payer ainsi que les charges à payer aux producteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur sont des titres négociables restreints.

Affaiblissement des facultés

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'Organisation détermine s'il y a des indications de dépréciation possible. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation et que l'Organisation détermine qu'un changement défavorable important s'est produit au cours de l'exercice dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une dépréciation est comptabilisée dans les recettes. Une perte de valeur précédemment reconnue peut être annulée. La valeur comptabilisée de l'actif financier ne peut être supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de l'annulation si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de l'annulation est comptabilisé dans le revenu.

Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif, la divulgation des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et tous les ajustements nécessaires sont déclarés dans les revenus de la période au cours de laquelle ils sont connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants assujettis à des estimations et à des hypothèses sont les suivants :

- Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles; et
- Durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et incorporelles.

Revenue recognition

Revenue from milk sold to processors is recognized when milk has been delivered. Quota exchange receipts are recognized as revenue in the period the quota is sold. Lease revenue is recognized on a monthly basis as it is earned. The amount to be received must be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

The Organization follows the deferral method of accounting for contributions. Restricted contributions are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred. Unrestricted contributions are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Deferred capital contributions represent contributions to the Organization for the purchase of intangible and tangible capital assets. These contributions are amortized to revenue on the same basis as the related intangible and tangible capital assets are amortized to expense.

Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents consist of cash on hand, deposits with banks and cheques issued and outstanding, demand operating loans and bank overdrafts with balances that fluctuate frequently from being positive to overdrawn, under cash and cash equivalent.

Inventory

Inventory of testing supplies is valued at the lower of cost and net realizable value with the cost being determined on a first-in, first-out basis.

The amount of inventory included in general expenditures is \$20,514 (2023 - \$0)

Tangible capital assets

Tangible capital assets are stated at cost or deemed cost less accumulated amortization and are amortized over their estimated useful lives on a declining balance basis at the following rates:

Buildings	5%
Office furniture and equipment	20%
Data processing equipment	30%

The Organization regularly reviews its tangible capital assets to eliminate obsolete items.

Tangible capital assets acquired during the year but not available for use are not amortized until they are placed into use.

Amortization is recognized beginning in the month the asset is available for use until the asset is disposed of or use is discontinued.

Certain costs related to data processing equipment under development are capitalized to tangible capital assets when it is probable that such costs will bring future economic benefit to the Organization and will only be amortized once the equipment is ready and available for use.

Intangible assets

Intangible assets consist of accumulated costs related to acquiring a payment processing system. The payment processing system will be amortized over its useful life. Intangible assets acquired during the year but not placed into use are not amortized until they are available for use. At year end, the intangible asset was not available for use.

3. FINANCIAL INSTRUMENT RISKS

The Organization is exposed to various risks through its financial instruments and has a comprehensive risk management framework to monitor, evaluate and manage these risks. The following analysis provides information about the Organization's risk exposure and concentration as of July 31, 2024:

Constatation des produits

Les revenus provenant du lait vendu aux transformateurs sont constatés lorsque le lait a été livré. Les recettes d'échange de quotas sont comptabilisées à titre de revenus dans la période où le quota est vendu. Les revenus de location sont constatés sur une base mensuelle au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Le montant à recevoir doit faire l'objet d'une estimation raisonnable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisation suit la méthode du report de comptabilisation des contributions. Les contributions affectées sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées à titre de recettes lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les immobilisations reportées représentent des contributions à l'Organisation pour l'achat d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles. Ces immobilisations reportées sont amorties aux revenus sur la même base que les immobilisations incorporelles et corporelles connexes sont amorties aux charges.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des dépôts auprès des banques et des chèques émis et en cours et les prêts d'exploitation à la demande et découverts bancaires dont les soldes fluctuent fréquemment, allant de positifs à découverts, sous trésorerie et équivalents de trésorerie..

Inventaire

L'inventaire des fournitures d'échantillons est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier arrivé, premier sorti.

Le montant de l'inventaire inclus dans les dépenses générales est de 20 514 \$ (2023 - 0 \$)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou au coût réputé moins l'amortissement accumulé et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement à la baisse aux taux suivants :

Bâtiments	5%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Équipement de traitement des données	30%

L'Organisation examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les articles périmés.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice mais non disponibles pour utilisation ne sont pas amorties tant qu'elles n'ont pas été mises en service.

L'amortissement est constaté à partir du mois où l'actif est disponible jusqu'à ce que l'actif soit aliéné ou qu'il soit abandonné.

Certains coûts liés à l'équipement de traitement des données en cours de développement sont capitalisés sur des immobilisations corporelles lorsqu'il est probable que ces coûts apporteront des avantages économiques futurs à l'Organisation et ne seront amortis que lorsque l'équipement sera prêt et disponible pour l'utilisation.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts accumulés liés à l'acquisition d'un système de traitement des paiements. Le système de traitement des paiements sera amorti sur sa durée de vie utile. Les immobilisations incorporelles acquises au cours de l'exercice mais non mises en service ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas disponibles. À la fin de l'exercice, l'immobilisation incorporelle n'était pas disponible pour utilisation.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre global de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des renseignements sur l'exposition au risque et la concentration de l'Organisation au 31 juillet 2024:

Credit risk

Credit risk arises from the potential that a counter party will fail to perform its obligations. The Organization is exposed to credit risk from its customers. The Organization does not obtain collateral or other security to support the accounts receivable subject to credit risk but mitigates this risk by dealing only with what management believes to be financially sound counterparties and, accordingly, does not anticipate significant loss for non-performance. The Organization is subject to concentration of risk as 98% (2023 - 98%) of its accounts receivable are owed from 3 customers (2023 - 3), two provincial milk processors and the Canadian Dairy Commission (CDC). Subsequent to year end, 100% of the three customers receivables were collected.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Organization may not have cash available to satisfy financial liabilities as they come due. Management oversees liquidity risk to ensure the Organization has access to enough readily available funds to cover its financial obligations as they become due. The Organization manages liquidity risk by continuously monitoring actual daily cash flows and longer term forecasted cash flows and monitoring the maturity profiles of financial assets and liabilities. The Organization is exposed to this risk mainly in respect of its receipt of funds from its customers and other related sources, demand operating loan, accounts payable and accrued liabilities, and producer payables.

Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. Market risk comprises three types of risk: currency rate risk, interest rate risk and other price risk. The Organization is exposed to interest rate risk and other price risk.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the value of a financial instrument might be adversely affected by a change in the interest rates. In seeking to minimize the risks from interest rate fluctuations, the Organization manages exposure through its normal operating and financing activities. The Organization is exposed to interest rate risk primarily through its interest bearing credit facilities.

Other price risk

Other price risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from interest rate risk or currency risk), whether those changes are caused by factors specific to the individual financial instrument or its issuer, or factors affecting all similar financial instruments traded in the market. The Organization is exposed to other price risk through its investments in marketable securities.

Unless otherwise noted, it is management's opinion that the Organization is not exposed to significant credit, currency or other price risks arising from these financial instruments.

4. PRIOR PERIOD ADJUSTMENT

During the year, the Organization has determined that the presentation of Contributed Surplus as a separate component of net assets is incorrect, and it should be included in the Organization's General Fund. The opening balance of the General Fund has been increased by \$38,617 as at August 1, 2022 has been restated to reflect the change. There was no impact on the total net assets for the prior year.

5. ACCOUNTS RECEIVABLE

	2024 \$	2023 \$
Canadian Dairy Commission	6,259,419	5,456,161
Trade receivables	5,042,515	4,902,080
HST Receivable	367,492	285,031
	<u>11,669,426</u>	<u>10,643,272</u>

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'Organisation est exposée au risque de crédit de ses clients. L'Organisation n'obtient pas de sûretés ou d'autres sûretés pour étayer les comptes débiteurs soumis au risque de crédit, mais elle atténue ce risque en ne traitant que de ce que la direction estime être des contreparties financièrement saines et, par conséquent, ne prévoit pas de pertes importantes en cas d'insécurité. L'Organisation est assujettie à la concentration des risques, car 98 % (98 % en 2023) de ses comptes débiteurs sont dus par 3 clients (2023 - 3), deux transformateurs de lait provinciaux et la Commission canadienne du lait (CCL). Après la fin de l'exercice, 100 % des trois comptes débiteurs des clients ont été recouverts.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne dispose pas de liquidités pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La direction supervise le risque de liquidité pour s'assurer que l'Organisation a accès à suffisamment de fonds facilement disponibles pour couvrir ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. L'Organisation gère le risque de liquidité en surveillant en permanence les flux de trésorerie quotidiens réels et les flux de trésorerie prévus à plus long terme et en surveillant les profils d'échéance des actifs et des passifs financiers. L'Organisation est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception de fonds de ses clients et d'autres sources connexes, prêt d'exploitation sur demande, les comptes fournisseurs et les charges à payer ainsi que les charges à payer aux producteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'Organisation est exposée au risque du taux d'intérêt et d'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par une modification des taux d'intérêt. En s'efforçant de réduire au minimum les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, l'Organisation gère l'exposition par le biais de ses activités normales de fonctionnement et de financement. L'Organisation est exposée au risque d'intérêt principalement par le biais de ses facilités de crédit qui sont sujet aux taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisation est exposée à d'autres risques de prix en investissant dans des titres négociables.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Organisation n'est pas exposée à d'importants risques de crédit, de change ou autres risques de prix découlant de ces instruments financiers.

4. AJUSTEMENT DE LA PÉRIODE ANTÉRIEURE

Au cours de l'exercice, l'Organisation a déterminé que la présentation de l'excédent d'apport en tant qu'élément distinct de l'actif net était incorrecte et qu'il devrait être inclus dans le Fonds général de l'Organisation. Le solde d'ouverture du Fonds général a été augmenté de 38 617 \$ au 1er août 2022 pour tenir compte du changement. Il n'y a eu aucune incidence sur l'actif net total de l'exercice précédent.

5. DÉBITEURS

	2024 \$	2023 \$
Commission canadienne du lait	5,456,161	5,456,161
Receivables des clients	4,902,080	4,902,080
TVH receivable	367,492	285,031
	<u>11,669,426</u>	<u>10,643,272</u>

6. RESTRICTED CASH AND MARKETABLE SECURITIES

Restricted cash and marketable securities are comprised of the following:

	2024 \$	2023 \$
Milk quality penalty reserve fund—cash	67,913	92,964
Indemnity Fund—cash	906	203,403
Indemnity Fund—guaranteed investment certificates	1,289,931	1,024,405
Indemnity Fund— Equity	1,371,143	1,213,057
	<u>2,729,893</u>	<u>2,533,829</u>

The guaranteed investment certificates earn interest from 1.38% to 5.30% with maturity dates ranging from September 2024 to July 2029. The carrying value of the guaranteed investment certificates as at year end is \$1,228,000 (2023 - \$970,000).

The carrying value of the Organization's equity investments as at year end is \$827,559 (2023 - \$815,407)

6. LIQUIDITÉS AFFECTÉES ET TITRES NÉGOCIABLES

Les liquidités affectées et les titres négociables sont les suivants :

Fonds de réserve des pénalités pour qualité—encaisse	92,964
Fond d'indemnité—Encaisse	203,403
Fond d'indemnité—Certificats de dépôt garantis	1,024,405
Fond d'indemnité—placement en	1,213,057

Les certificats de placement garanti rapportent des intérêts de 1,38 % à 5,30 %, avec des dates d'échéance allant de septembre 2024 à juillet 2029. La valeur de réalisation des certificats de placement garanti à la fin de l'exercice est de 1 228 000 \$ (970 000 \$ \$ en 2023).

La valeur de réalisation des placements en actions de l'Organisation à la fin de l'exercice est de 827 559 \$ (815 407 \$ en 2023).

7. INTAGIBLE ASSETS

	2024 \$	2023 \$
Payment processing system	356,458	8,100

Amortization was not recognized in the current year as the payment processing system was not available for use as at year end.

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement n'a pas été constaté dans l'exercice en cours, car le système de traitement des paiements n'était pas disponible à la fin de l'exercice.

8. TANGIBLE CAPITAL ASSETS

	2024	2023
	Cost	Accumulated Amortization
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Land	17,850	-
Building	503,351	400,836
Office furniture and equipment	197,363	197,363
Data processing equipment	160,178	117,118
	<u>843,782</u>	<u>715,317</u>
	Net book value	Net book value
	Valeur net aux livres	Valeur net aux livres
	\$	\$
	17,850	17,850
	102,515	108,215
	-	4,173
	43,060	8,338
	<u>163,425</u>	<u>138,576</u>

No amortization was recorded on the data processing equipment as it was not available for use at year end.

Aucun amortissement a été enregistré sur l'équipement de traitement des données, car il n'était pas disponible pour une utilisation à la fin de l'exercice.

9. DEMAND OPERATING LOAN

The Organization has an unsecured operating demand loan with the Bank of Montreal, with a maximum authorized limit of \$5,500,000 bearing interest at the bank's prime rate less 0.5%. As at year end, \$2,498,420 (2023—\$3,840,747) was available for use.

Security on the Bank of Montreal operating demand loan is a registered general security agreement providing BMO with a security interest over all present and after-acquired personal/movable property of the borrower with a first ranking for Canadian accounts receivable and tangible capital assets which have a carrying value of \$11,832,851 (2023 - \$10,789,948).

9. EMPRUNT D'EXPLOITATION SUR DEMANDE

L'Organisation dispose d'un prêt d'exploitation sur demande non garantie auprès de la Banque de Montréal, avec une limite maximale autorisée de 5 500 000\$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque moins 0,5 %. À la fin de l'exercice, 2 498 420 \$ (3 840 747 \$ en 2023) étaient disponibles.

La garantie sur l'emprunt d'exploitation sur demande de la Banque de Montréal est une convention de sûreté générale inscrite qui accorde à BMO une sûreté sur tous les biens personnels/mobiliers présents et après-acquis de l'emprunteur avec un premier rang pour les comptes débiteurs et les immobiliers tangibles dont la valeur comptable est de 11 832 851 \$ (2023 - 10 789 948 \$).

10. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES

	2024 \$	2023 \$
Transportation	1,012,924	842,587
Trade payables	380,807	979,191
Dairy Farmers of Canada	205,585	216,293
Accrued liabilities	79,072	78,765
Payroll deductions	6,492	5,925
	<u>1,684,880</u>	<u>2,122,761</u>

The Organization has a BMO Mastercard with an authorized limit of \$65,000. As at year end, \$32,254 (2023 - \$58,514) was available for use. The amount owing is included in trade payables. Security is as disclosed in Note 9. The amount owing is included in trade payables.

10. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2024 \$	2023 \$
Transport	1,012,924	842,587
Comptes-fournisseurs	380,807	979,191
Producteurs laitiers du Canada	205,585	216,293
Charges à payer	79,072	78,765
Déductions au paye	6,492	5,925
	<u>1,684,880</u>	<u>2,122,761</u>

L'organisation possède une carte Mastercard BMO avec une limite maximale autorisée de 65 000 \$. À la fin de l'exercice, 32 254 \$ (2023 - 58 514 \$) étaient disponibles. La sécurité est dévoilée à la note 9. Le montant dû est inclus dans les comptes-fournisseurs.

11. PRODUCER PAYABLES

	2024 \$	2023 \$
Producer payables	6,377,413	6,309,391
Promotional surplus	660,325	832,590
Transport and blend deficit	(122,341)	(589,853)
	<u>6,915,397</u>	<u>6,552,128</u>

12. DEFERRED CAPITAL CONTRIBUTIONS

The Organization has entered an agreement with ACOA for a grant up to a maximum of \$334,250. During the year, \$225,864 was received from ACOA, of which \$193,569 related to the cost of the intangible asset (Note 7) and \$32,295 related to the cost of the tangible capital asset for data processing equipment (Note 8). The agreement is subject to non-financial covenants, of which the Organization is in compliance.

11. CHARGES À PAYER AUX PRODUCTEURS

	2024 \$	2023 \$
Payables aux producteurs	6,377,413	6,309,391
Surplus promotion	660,325	832,590
Déficit Transport et prix moyen	(122,341)	(589,853)
	<u>6,915,397</u>	<u>6,552,128</u>

12. CONTRIBUTIONS AUX IMMOBILISATIONS REPORTÉS

L'Organisation a conclu une entente avec l'APECA pour une subvention pouvant atteindre un maximum de 334 250 \$. Au cours de l'exercice, 225 864 \$ ont été reçus de l'APECA, dont 193 569 \$ pour le coût de l'immobilisation incorporelle (note 7) et 32 295 \$ pour le coût de l'immobilisation corporelle pour le matériel de traitement des données (note 8). L'accord est soumis à des engagements non financiers, que l'Organisation met en conformité.

13. CONTINGENT LIABILITIES

For the purpose of the accompanying financial statements, contingent liabilities have been evaluated by management.

There were no contingent liabilities that would have a material impact on these financial statements.

13. PASSIFS ÉVENTUEL

Aux fins des états financiers ci-joints, les passifs éventuels ont été évalués par la direction.

Aucun passif éventuel n'aurait eu d'incidence importante sur ces états financiers.

14. SUBSEQUENT EVENTS

For the purpose of the accompanying financial statements, subsequent events have been evaluated by management.

There were no subsequent events that would have a material impact on these financial statements.

14. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Aux fins des états financiers ci-joints, les événements subséquents ont été évalués par la direction.

Aucun événement subséquent n'aurait eu d'incidence importante sur ces états financiers.

15. BUDGET AMOUNTS

The 2024 budget amounts disclosed on Schedule 2 to the financial statements, are presented for information purposes only.

15. MONTANTS BUDGÉTAIRES

Les montants du budget de 2024 divulgués au tableau 2 des états financiers sont présentés à titre d'information seulement.

16. CORRESPONDING FIGURES

Certain corresponding figures have been reclassified to reflect the changes in the financial statements presentation in the current year. There has been no change in prior year's income.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour tenir compte de l'évolution de la présentation des états financiers au cours de l'exercice en cours. Il n'y a pas eu de changement dans les revenus de l'année précédente.

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures—Internally Restricted
For the year ended July 31, 2024
Schedule 1

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
États des résultats des réserves—affecté à l'interne
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2024
Tableau 1

	Milk Pricing	Quota exchange	Indemnity	Milk quality penalty reserve	
	Prix du lait \$	Échange de quotas \$	Indemnité \$	Réserve de pénalités \$	
RECEIPTS					RECETTES
Milk sales	159,662,396	-	-	-	Ventes de lait
Milk haulage	11,197,966	-	-	-	Transport du lait
Promotion	2,233,036	-	-	-	Publicité
Quota sales	-	3,435,900	-	-	Ventes de quotas
Investment income	-	-	70,551	-	Revenus de placement
Unrealized gain on marketable securities	-	-	150,564	-	Gains non-réalisés sur les titres négociables
Penalties collected	-	-	-	34,785	Pénalités prélevées
	<u>173,093,398</u>	<u>3,435,900</u>	<u>221,115</u>	<u>34,785</u>	
EXPENDITURES					DÉPENSES
Milk purchases	159,662,396	-	-	-	Achats de lait
Milk haulage	11,197,966	-	-	-	Transport du lait
Promotion	2,233,036	-	-	-	Publicité
Quota purchases	-	3,435,900	-	-	Achats de quotas
Program cost	-	-	-	59,836	Coûts des programmes
	<u>173,093,398</u>	<u>3,435,900</u>	<u>-</u>	<u>59,836</u>	
EXCESS (DEFICIENCY) OF RECEIPTS OVER EXPENDITURES FOR THE YEAR	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>221,115</u>	<u>(25,051)</u>	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures—General
For the year ended July 31, 2024
Schedule 2

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État général des résultats
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2024
Tableau 2

	Budget (Unaudited non-vérifié) 2024 \$	Total 2024 \$	Total 2023 \$	
RECEIPTS				RECETTES
Milk producer dues	1,866,851	1,859,030	1,684,967	Prélèvement des producteurs
Interest income	40,000	11,785	55,296	Revenu d'intérêt
Rental income	25,692	16,791	25,489	Revenu de location
Grants and cost recoveries	1,000	2,562	1,570	Subvention et recouvrement de frais
	<u>1,933,543</u>	<u>1,890,168</u>	<u>1,767,322</u>	
EXPENDITURES				DÉPENSES
Board expenses				Dépenses du conseil
Director fees	218,401	242,378	235,770	Honoraires des administrateurs
Travel	111,881	129,015	97,334	Frais de déplacement
Annual meeting	60,857	58,549	70,648	Assemblée annuelle
Benefits	52,438	56,504	48,375	Avantages sociaux
Milk 2020	35,332	35,254	35,058	Lait 2020
Other meetings	13,000	9,267	17,135	Autres réunions
Director liability insurance	12,000	13,581	11,955	Assurance indemnité pour administrateurs
	<u>503,909</u>	<u>544,548</u>	<u>516,275</u>	

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures—General
For the year ended July 31, 2024
Schedule 2

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État général des résultats—général
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2024
Tableau 2

	Budget (Unaudited non-vérifié) 2024 \$	2024 \$	2023 \$	
Fees and dues				Honoraires et souscriptions
Contract services	104,100	134,288	126,754	Services contractuels
External audit	17,407	17,294	17,407	Audit externe
Internal audit	7,000	5,950	11,000	Audit interne
Dues	8,250	8,450	8,300	Souscriptions
Translation	4,830	4,825	4,590	Traduction
Local area committees	6,780	6,000	3,000	Comités locaux
Legal	15,000	2,744	1,858	Frais juridiques
	<u>163,367</u>	<u>179,551</u>	<u>172,909</u>	
Employee Costs				Frais de personnel
Salaries	547,973	514,405	493,211	Salaires
Benefits	111,106	105,837	100,620	Avantages sociaux
Travel	57,206	46,176	41,602	Frais de déplacement
	<u>716,285</u>	<u>666,418</u>	<u>635,433</u>	
Milk pool services				Services en commun
Laboratory services	187,702	187,035	183,838	Services de laboratoire
Milk quality program	44,500	105,552	83,596	Programme d'étalonnage des réservoirs
Tank calibration program	30,000	30,000	17,262	Programme de qualité du lait
	<u>262,202</u>	<u>322,587</u>	<u>284,696</u>	
Financial charges				Frais financiers
Amortization of tangible capital assets	64,904	18,211	10,368	Amortissement des immobiliers tangibles
Interest and bank charges	7,073	2,413	2,906	Intérêts et frais bancaires
	<u>71,977</u>	<u>20,624</u>	<u>13,274</u>	
Building				Immeuble
Power	14,612	13,232	12,509	Électricité
Property tax	12,700	11,747	12,083	Impôt foncier
Insurance	11,026	10,976	10,473	Assurances
Maintenance	35,000	11,329	7,192	Frais d'entretien
Cleaning	6,000	6,150	5,720	Nettoyage
	<u>79,338</u>	<u>53,434</u>	<u>47,977</u>	
Office				Bureau
Computer programming	95,000	99,946	93,534	Programmation informatique
Equipment lease and maintenance	4,896	-	3,875	Location et entretien d'équipement
Telephone	11,186	7,635	15,598	Téléphone
Office supplies	12,000	18,850	7,663	Fournitures de bureau
Donations and scholarships	9,000	7,663	6,197	Dons et bourses d'études
Postage	3,381	4,542	3,875	Frais de poste
	<u>135,463</u>	<u>138,636</u>	<u>130,742</u>	
	<u>1,932,541</u>	<u>1,925,798</u>	<u>1,801,306</u>	
(Deficiency) Excess of receipts over expenditures	1,002	(35,630)	(33,984)	(Insuffisance) Excédent des recettes sur dépenses

MERCI À NOS

COMMANDITAIRES

Commanditaires Argent:



Commanditaires Bronze :



Don de produits laitiers :

